



# Ville de Dégelis

369, avenue Principale  
Dégelis (Québec)  
G5T 2G3

La Ville d'accueil au Témis

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DÉGELIS

Session ..... Régulière ..... du ..... 7 avril 2008 .....

### EXTRAIT:

**ATTENDU QUE** la proposition faite par le Directeur général des élections est basée uniquement sur un critère comptable soit le nombre d'électeurs (ou la participation citoyenne) et ne tient pas compte des particularités des communautés tels que l'étendue du territoire, les caractéristiques démographiques, l'organisation du territoire, la dispersion, etc.;

**ATTENDU QUE** les MRC de Kamouraska et de Témiscouata partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc., soient autant de caractéristiques qui nous confèrent une identité commune;

**ATTENDU QUE** le gouvernement québécois a mis en place une Politique nationale de la ruralité et des outils à la disposition des communautés rurales leur permettant d'assurer une prise en charge de leur milieu pour assurer leur développement;

**ATTENDU QUE** la proposition du directeur général des élections aurait des impacts importants sur nos communautés rurales tels que :

- La disparition des régions rurales au profit des centres urbains (Témiscouata vers Rivière-du-Loup et Kamouraska vers Montmagny);
- La fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité;
- La diminution voire même la perte des services essentiels (ex :soins de santé);
- La perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités à desservir (47);
- La remise en cause de l'avenir de l'occupation dynamique du territoire rural;
- La diminution du poids des régions dites ressources;
- La perte du sentiment d'appartenance et remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales;
- L'isolement du monde rural et sentiment intense d'assimilation aux régions urbaines;
- L'incompatibilité avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (Politique nationale de la ruralité);
- La création d'un déséquilibre entre les milieux ruraux et les centres urbains;
- La diminution de la représentativité du Bas-St-Laurent à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés;
- La possibilité de perdre notre statut de région ressource;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yves Lebel, appuyé par M. Claude Lavoie et résolu que le conseil municipal de Dégelis demande :

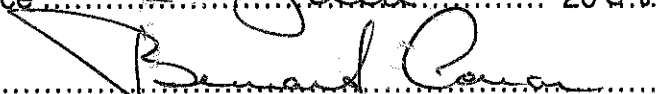
- Au Directeur général des élections de maintenir le comté de Kamouraska-Témiscouata en respectant les limites des territoires des MRC et des régions administratives et de reconsidérer les critères de découpage de la carte électorale en tenant compte des particularités des communautés et de leurs caractères distinctifs.
- Au Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et responsable de la réforme des institutions démocratiques, monsieur Benoit Pelletier, de rejeter la proposition de découpage de la carte électorale et de modifier la loi en conséquence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Résolution numéro ...080416-5697.....

Vraie copie certifiée,

ce ..... 3 Juin ..... 2008 .....

  
.....  
Greffier